**La saga du Boulevard Jean Moulin en 7 actes entre la ville de Béthune et l’ADAV :**

**1° acte : en 02/2017**: Lors d’une réunion de travail, il est convenu de refaire les marquages au sol, Bd Jean Moulin avec 2 hypothèses de travail : Hyp. 1 : une CVCB comprenant 2 rives de 1,5 m de large... (Cf le guide d'aménagement cyclable réalisé par le CD 62 et l'ADAV.)

Hyp. 2 : Une bande cyclable de 1,5 m de large dans le sens de la montée ; En fonction des résultats de cette première expérience, si OK, on enchaîne dans le mois qui suit avec le Bd Poincaré.

**2°acte : en octobre 2017** : Il est à nouveau convenu de refaire les marquages au sol, Bd Jean Moulin puis Bd Poincaré.

**3° acte : de l’été à octobre 2018** : L’enrobé du bas du boulevard a été refait, sur cette reprise de marquage qui fait suite à une réfection de chaussée de l’été, l'entreprise devait le marquage à l'identique, qui malheureusement n'était pas satisfaisant à la base (bandes de 1,1 mètre de large), la ville reconnaît :« nous aurions dû être plus vigilants sur ce point ».

**4° acte : du printemps à l’automne 2019** : l’ADAV entend parler de rénovations de plusieurs rues de la ville, elle demande aussitôt la liste des rues concernées qu’elle n’obtient qu’en septembre 2019. Parmi elles le boulevard Jean Moulin. Elle demande à plusieurs reprises communication des plans, sans succès.

**5° acte : 20 11 2019** : Finalement une rencontre nous est proposée, où il nous est montré un plan sur lequel les bandes font 2 mm de large, nous demandons la largeur réelle prévue, il nous est répondu : « nous les faisons à l’identique » Nous demandons quel est cet identique puisque le revêtement a été complètement refait. Nous n’obtenons pas de réponse plus précise par la suite…

**6° acte : 03 12 2019 :** deux amis, dont un adhérent ADAV, à qui j’avais demandé de m’alerter s’ils voyaient une entreprise de peinture s’activer, me contactent par téléphone, l’un peu après l’autre (sans savoir que j’étais à 500 km du boulevard). Ils me disent que les travaux étaient en train de se faire, avec toujours des bandes de 1,1 m de large…Il a fallu une intervention efficace de l’adjointe, en charge du plan vélo, pour faire suspendre les travaux de marquage, (mais quand même faits sur 120 mètres de long supplémentaires)

**7° acte 05 12 2019** : réunion sur le terrain pour décider d’un commun accord (ville ADAV) de faire, vue la largeur de ce boulevard mesurée sur place, une bande montante de 1,5 m de large, et des simples logos dans le sens descendant dont l’axe doit au moins être à un mètre des lignes de stationnement (et non collés aux voitures, car il faut toujours laisser la place à une portière de s’ouvrir inopinément ou à une voiture de démarrer sans clignotant). Ce qui fut fait de suite à la grande satisfaction des cyclistes :« les autos respectent la bande cyclable, ce qui nous permet de rouler enfin en sécurité sur la portion montante de ce boulevard. »

Ce témoignage, à lui seul, récompense les efforts qui ont dû être déployés durant près de 3 années. Espérons que cette saga serve utilement pour la suite des aménagements cyclables.

Daniel Dourlens, correspondant ADAV du Béthunois.